



## TRACT AUX CHEMINOTS

CTN Trains

Montreuil, le 13 octobre 2022

## PARCOURS PROFESSIONNELS

## FEU A VOLONTÉ SUR LES PARCOURS PROFESSIONNELS

**La transposition unilatérale dans l'entreprise de l'accord de branche validé par l'Unsa, Sud-Rail et la CFDT a des conséquences déjà visibles. D'autres sont à venir.**

**Nos garanties collectives, telles que les parcours professionnels au sein de la filière Trains, sont sérieusement menacés de démantèlement par des attaques incessantes qui n'ont pour but que de favoriser l'ultra-polyvalence, la réduction des coûts et l'arbitraire patronal.**

**Pour y faire face, la Fédération CGT des cheminots propose d'agir collectivement.**

La première étape fut la mise en place du cloisonnement, fruit de la séparation des activités. Face aux craintes exprimées par les cheminots et aux revendications de la CGT, la Direction avait alors garanti une formation transverse sanctionnée par un examen unique, l'unicité des établissements Trains permettant des notations communes et des parcours professionnels variés et équitables. Ainsi, les parcours professionnels permettant à tout agent de pouvoir, au fil des années, de roulement en roulement, passer d'une activité à l'autre via le maintien des passerelles entre TER, Transilien, IC et TGV ont été mis en place.

Or, les engagements pris ont disparu au gré du renforcement des politiques menées dans l'entreprise et des réorganisations incessantes qui en ont découlé. Pour la CGT, les discussions à venir sur la GEPPMM (gestion des emplois et des parcours professionnels et mixité des métiers) doivent permettre de garantir des parcours professionnels tels que nous les entendons. La tentation est grande pour la Direction de faire évoluer le parcours professionnel de l'agent en le liant exclusivement à la stratégie et aux besoins de l'entreprise. En filigrane se profile une ultra polyvalence poussée à son paroxysme afin d'abaisser les coûts. Les parcours professionnels pourraient donc changer de nature. On ne passerait ainsi plus d'une activité à une autre mais d'un métier/POSTE à un autre, AVEC DES CONTENUS DIFFÉRENTS DÉCRÉTÉS PAR CHAQUE ACTIVITÉ...

C'est une rupture de contrat que s'apprête à mettre sur la table la Direction, aidée en cela par une transposition dans l'entreprise d'un accord de branche scélébrat qui favorise la multi-polyvalence.

### Des coups de canifs récurrents !

Depuis de nombreux mois, plusieurs entorses au respect des protocoles des parcours professionnels ont été constatées en régions. Force est de constater que, bien souvent, les syndicats CGT et la Fédération CGT des cheminots ont été les seuls à contester ces manœuvres, à alerter les cheminots et à interpeller la direction nationale, celle-ci, à l'instar des directions locales, prétextant que le manque de candidats à TER ou Transilien lui imposait de trouver de nouvelles ressources.

Par ces propos, la Direction a fait preuve d'une mauvaise foi inégalable. En effet, les prévisions des plans de transport ne se travaillent pas d'un mois sur l'autre, surtout lorsqu'il s'agit d'engager des ressources supplémentaires ! D'ailleurs, lors de la période Covid, la Direction poussa la provocation jusqu'à annoncer dans les CSE, sous couvert de plans de transport à la baisse, des sureffectifs aux Trains !



De plus, le gel des embauches décidé par TER, d'une part, et les suppressions d'effectifs à Transilien, d'autre part, ont conduit à appauvrir le vivier, voire à bloquer des départs vers TGV Intercités.

La Direction ne peut décemment pas aujourd'hui avancer d'autres raisons pour expliquer ses basses œuvres.

### **Hold-up sur nos parcours professionnels !**

Dernièrement, les attaques constatées sur quelques établissements ont pris une tournure particulière. En effet, le 30 août, la direction TGV Atlantique annonçait des recrutements directs, hors parcours professionnels, en fonction des besoins. Sous couvert de prétextes fallacieux – celui de ne pas trouver de candidatures mises à disposition par TER et IC –, celle-ci comptait proposer aux ASCT CDD de TGV de transformer leurs contrats en CDI.

C'est bel et bien une attaque en règle contre tous les ASCT d'IC et de TER qui a été orchestrée.

### **Nous ne devons pas laisser faire !**

Aussi, en lien avec les actions entreprises sur cet axe et dans les syndicats de site, la fédération CGT a interpellé la direction Voyageurs sur ce sujet afin de rappeler ses engagements sur le parcours professionnel et les passerelles entre activités, garantes de possibilités d'évoluer sur une autre activité que TER ou Transilien. Si la Direction s'est engagée à respecter le principe des parcours professionnels, les prochaines discussions autour de la GEPP qui feront suite à la transposition de l'accord de branche seront à placer sous haute surveillance. Déjà, la fédération CGT constate que l'entreprise rechigne à aborder le sujet comme nous lui avons proposé pour la prochaine commission métier « relation client » du 3 novembre prochain...

### **La CGT refuse le fatalisme et propose**

**La fédération CGT refuse l'éclatement de nos parcours professionnels. Ils sont propres à chaque agent et ils ne doivent pas être guidés par la stratégie de la Direction.**

La fédération CGT considère que l'unicité de l'entreprise est seule garante du respect des accords et du maintien des passerelles entre activités. Aussi, les directions TER, Transilien et TGV IC doivent se réunir pour établir un calendrier de travail afin de pouvoir répondre aux besoins en emplois de chacun dans les meilleurs délais et dans le respect d'un parcours pro ASCT.

Le « service » prôné par TGV ne doit pas être un frein au recrutement des agents. Aussi, les « entretiens d'embauche » mis en place par certaines directions doivent cesser.

Chaque transfert vers IC et TGV doit être compensé au TER et/ou Transilien par un recrutement.

Le premier critère d'accès doit demeurer l'ancienneté.

Les formations 4S doivent être obligatoires pour chaque ASCT.

Un niveau d'effectif nécessaire à la tenue des charges de travail doit être atteint.

**Pour la CGT, des parcours professionnels de qualité, sur site, doivent être garantis à tous les ASCT du territoire, quels que soient leur activité et leur grade. Ce n'est pas négociable !**

**DU 17 AU 24 NOVEMBRE, JE VOTE CGT !**

